

À chacun son école

Alternative

Créée, en 2007, par Anne Coffinier et Lionel Devic, la Fondation pour l'école veut insuffler un "renouveau éducatif" en France en soutenant les écoles indépendantes. Pédagogie différenciée, accompagnement individualisé, valeurs transmises... Découverte d'une autre école.

« J'ai toujours vu mes parents se battre pour la liberté scolaire, se souvient Lionel Devic, président de la Fondation pour l'école. À un moment donné de ma vie, je me suis dit que c'était à mon tour de m'engager au service de cette cause. » Avocat fiscaliste et père de famille, Lionel Devic a toujours été attentif aux questions d'éducation et d'enseignement. En 2004, il décide de participer à la création d'un collège indépendant à Lyon. Une expérience qui le conforte dans la nécessité d'« insuffler un vrai renouveau éducatif scolaire en France ». Trois ans plus tard, il crée donc avec Anne Coffinier la Fondation pour l'école, reconnue d'utilité publique en 2008 et dont il devient président en 2010. « Les écoles publiques proposent un enseignement unique supposé convenir à tous, mais elles laissent pourtant 40 % d'une classe d'âge sur le bord de la route, constate-t-il en se référant aux statistiques officielles. Les écoles indépendantes ont donc indubitablement leur place dans le système éducatif français. Elles procèdent d'une autre philosophie, partant des besoins spécifiques des enfants qui leur sont confiés avec une pédagogie qui s'adapte continuellement à leurs besoins. »

Concrètement, une école indépendante (ou école hors contrat) est une école créée par la société civile et qui ne dépend pas de l'Éducation nationale. « L'État n'intervient que pour garantir la sécurité des enfants, le respect de l'ordre public et la conformité de l'enseignement au socle commun des connaissances fixé par la loi », déve-



AMÉLIE BIENOST/SP/APF

loppe Lionel Devic. Ces écoles, qui répondent à des besoins spécifiques (échec ou décrochage scolaire, environnement difficile...) sont très variées sur le plan pédagogique (Montessori, Freinet...), éducatif et confessionnel. Sur le plan financier, contrairement aux idées reçues, les établissements indépendants (à l'exception des "boîtes à bac") coûtent moins cher que les établissements publics. En effet, d'après les statistiques de l'Éducation nationale, un élève coûte en moyenne et par an 5 870 euros au primaire, 8 370 euros au collège, 11 470 euros au lycée général et technologique. Dans les établissements indépendants, ces coûts ne

En 2015, la France comptait 793 établissements scolaires indépendants et près de 60 000 élèves.

dépassent pas 4 000 euros pour le primaire et 7 000 euros pour le collège et le lycée ; et cela en intégrant à la fois le provisionnement des retraites et le coût du foncier !

« Ces écoles indépendantes ont leur place dans le système éducatif français, car elles garantissent une liberté de choix des parents », insiste Lionel Devic. En effet, d'après un sondage de l'Ifop, 74 % des Français estiment que la diversification des types d'écoles serait susceptible d'avoir un impact positif sur le niveau de la réussite scolaire. Pour garantir cette liberté de choix des parents, la Fondation pour l'école, qui abrite d'autres fondations (dont la Fondation Espérance banlieues et la Fondation Aristote), s'est donné trois

objectifs principaux : le soutien aux écoles indépendantes, la sensibilisation et la promotion de ces dernières et la formation de maîtres au sein d'un Institut libre de formation des maîtres (ILFM), qu'elle a créé en 2007.

La fondation aide ainsi en amont les personnes qui veulent créer une école indépendante en mettant à leur disposition les outils juridiques et logistiques dont elles ont besoin. Elle octroie ensuite des soutiens financiers à certaines d'entre elles qui respectent la Charte des écoles et dont les dossiers ont été sélectionnés par le comité des dons de la fondation. « Cela représente 2,8 millions d'euros (outre 1,4 million distribué par ses fondations abritées), soit 85 % de notre budget », précise le cofondateur. Et les résultats sont là : l'année dernière, la France comptait 793 établissements scolaires indépendants et près de 60 000 élèves. « Depuis deux ou trois ans, nous observons une accélération des créations d'écoles indépendantes. En 2015, 67 nouveaux établissements scolaires ont ouvert, contre seulement 37 en 2013 », détaille-t-il.

Un engouement d'autant plus fort que les Français doutent de plus en plus des compétences du gouvernement en matière d'éducation. « La refondation de l'école et des rythmes scolaires initiée par Vincent Peillon, l'introduction de la théorie du genre et, plus récemment, la réforme du collège de Najat Vallaud-Belkacem, ne font que renforcer la nécessité de proposer aux parents une autre école, plus en adéquation avec leurs convictions et leurs valeurs. » ● Agnès Pinard Legry ▶